

## Informations aux parents d'élèves du lycée de Luçon Pétré

Depuis ce lundi, suite à l'évolution de cette crise sanitaire, l'établissement est fermé aux parents et élèves. L'accès aux personnels est limité aux seules activités non réalisables en télétravail. Cependant, la continuité pédagogique est assurée par l'ensemble de l'équipe éducative à distance. Pour les élèves, cette continuité consiste à suivre les activités pédagogiques qu'organisent les professeurs en fonction de leur progression prévue durant cette période mais à la maison.

Des difficultés techniques et matérielles sont apparues notamment la saturation du réseau, d'E-lyco et de Pronote ainsi que la non-activation du compte Pronote pour un certain nombre d'entre vous. A cela peut se rajouter aussi le manque de réseau dans les zones blanches du territoire. Nous pensons aussi aux parents qui ont plusieurs enfants à la maison, qui télétravaillent aussi, et qui n'ont pas le matériel nécessaire.

Si l'acheminement du courrier est assuré par la poste, nous réaliserons des envois papiers pour ceux qui le demandent.

Sachez que le service informatique est à votre disposition tous les matins par téléphone et par mail si besoin et vous avez été nombreux à le consulter. Les agents mettent tout en œuvre pour que vous puissiez accéder à vos données mais ils n'auront pas de solution en cas de dysfonctionnement du réseau et des supports informatiques.

Les enseignants sont en charge de la continuité pédagogique avec les mêmes contraintes techniques et matérielles que vous connaissez. Ils font leur maximum pour que vos enfants puissent continuer à travailler dans les meilleures conditions.

Ils vous envoient le travail sur votre boîte mail et/ou celle de votre enfant et/ou espace de travail partagé.

Nous vous invitons à suivre les activités de vos enfants pour qu'ils puissent répondre aux exigences de travail demandées par les enseignants. Nous vous demandons de vous connecter régulièrement à votre compte Pronote ou celui de votre enfant pour consulter les messages.

A ce jour, les stages en entreprise sont maintenus. 2 cas pour lesquels les stages peuvent être annulés :

- \* L'entreprise ne peut pas recevoir le stagiaire
- \* Vous ne souhaitez pas que votre enfant réalise son stage par mesure de précaution.

Quel que soit le motif, un justificatif écrit doit être transmis à l'établissement.

Concernant les pensions, la fermeture du lycée sera prise en considération dans le calcul du montant.

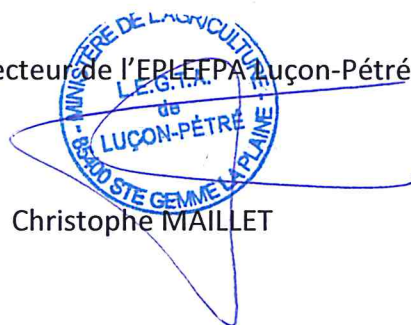
Pour les familles ayant opté pour le prélèvement automatique, la régularisation sera réalisée sur le mois de juillet.

Pour vous permettre d'identifier les personnes ressources en fonction des services à joindre par mail en cas de besoin, nous avons réalisé un plan de continuité pédagogique, qui est joint à ce message.

Sachez que l'ensemble des personnels de l'établissement est mobilisé pour vous accompagner dans cette crise sans précédent afin de limiter l'impact sur la scolarité de vos enfants.

L'ensemble de la communauté éducative se tient à votre disposition.

Le directeur de l'EPLEPA Luçon-Pétré



Christophe MAILLET